



**« Augmentation de 15 % du forfait déductible pour les  
gardiennes d'enfants indépendantes d'ici la fin de  
l'année ! »**

Communiqué de presse de la Députée fédérale Florence Reuter (1<sup>er</sup> juillet 2008)

Sous l'impulsion de la Députée fédérale Florence Reuter, le Ministre des finances Didier Reynders s'est engagé à relancer les négociations avec le secteur de l'accueil non subventionné afin **d'augmenter avant la fin de l'année le forfait déductible dont bénéficient les gardiennes d'enfants indépendantes**. Il est actuellement de 13,50 € par jour et par enfant et devrait passer à plus de 15 €.

**La Députée fédérale avait déposé une proposition de loi en ce sens dans le but notamment d'atteindre la parité avec les accueillantes conventionnées** (gardiennes encadrées) qui bénéficient déjà d'un forfait de 15,78 € par jour par enfant. La proposition a donc permis de relancer le débat ! Le Ministre a annoncé en commission des finances que le montant inscrit dans la proposition de loi (15,78 €) était raisonnable vu l'augmentation du coût de la vie. Il va donc demander à son administration de relancer les négociations avec le secteur pour qu'un accord soit conclu avant fin 2008. Ce nouveau forfait devrait donc être d'application pour la déclaration de revenus 2008.

Pour la Députée Florence Reuter, soucieuse de défendre les milieux d'accueil non subventionnés, c'est une première victoire car **c'est en encourageant l'initiative privée que l'on pourra combler le manque criant de places d'accueil de la petite enfance**. C'est une priorité dans une société où l'on mise sur une meilleure conciliation entre la vie familiale et professionnelle.

Contact presse :

Rosalyn Vilmus  
02/549 89 26 ou 0497/94 85 34  
[rosalyn.vilmus@florencereuter.be](mailto:rosalyn.vilmus@florencereuter.be)